



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

St-Sylvestre, le 2 février 2026

Assemblée régulière du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 2 février 2026 à 20h (le caucus est à 19 h 00) à la salle Bonne Entente, sous la présidence de la Mairesse Mme Nancy Lehoux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1

Madame Line Nadeau, conseillère # 2

Monsieur Éric Gobeil, conseiller #3

Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4

Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Absent : Monsieur Christian Routhier, conseiller # 5

Actes législatifs du conseil

- a) Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
- b) Demande de commandite CCOL Tournoi de 500
- c) Demande de Défis pour installer la tente sur la rue Delisle
- d) Adoption du règlement 196-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments
- e) Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières
- f) Programme d'entente en patrimoine
- g) Demande de don de la société sportive et sociale de St-Sylvestre

Résolution numéro 16-2026

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QU'une copie de l'ordre du jour a été remise 72 heures avant le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Eric Gobeil et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2026 soit adopté tel que présenté.

Résolution numéro 17-2026

Adoption du dernier procès-verbal

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu, au moins 72 heures avant le début de la présente séance, une copie du procès-verbal du mois de janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Nadeau, appuyé par Steve Houley et résolu unanimement que le procès-verbal du mois de janvier 2026 soit adopté avec dispense de lecture.

Résolution numéro 18-2026

Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE selon l'article 938.1.2 du code municipal, la municipalité doit déposer, lors d'une séance de conseil, un rapport concernant l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la loi ne prévoit aucune exigence particulière relativement au contenu de ce rapport et qu'elle demeure ainsi libre de cibler les éléments à y inclure;

ATTENDU QUE le rapport a été fait par la directrice générale;

ATTENDU QUE les conseillers ont reçu une copie dudit rapport 72 heures avant le début de la présente séance et renonce à sa lecture ;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Steve Houley et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre accepte le rapport sur l'application de son règlement sur la gestion contractuelle et mandate la directrice générale à le publier sur le site internet de la municipalité.

Résolution numéro 19-2026

Demande de commandite CCOL tournoi de 500

ATTENDU QUE le CCOL de St-Sylvestre a fait la demande d'aide financière à la municipalité de St-Sylvestre pour défrayer le coût de la location de la salle Desjardins au Centre multifonctionnel moins les frais de ménage à l'occasion du tournoi de 500 qui aura lieu le 27 février prochain;

ATTENDU QUE le CCOL s'engage à payer les frais de ménage de la salle;

Les conseillers :

Gilbert Bilodeau, conseiller no 1
Line Nadeau, conseillère no 2
Éric Gobeil, conseiller no 3
Sonia Lehoux, conseiller no 4
Steve Houley, conseiller no 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021 ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre doit adopter le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévu à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) au plus tard le 1^{er} avril 2026 ;

ATTENDU QUE ce règlement contient des normes visant à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de l'assemblée régulière du conseil municipal du 12^e jour de janvier 2026, par Éric Gobeil, conseiller no 3 et qu'une présentation du Règlement a été faite à cette même séance ;

ATTENDU QU'UNE assemblée de consultation publique a été tenu le 2 février 2026 et qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement 196-2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Gobeil
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le présent règlement no 196-2026 soit adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit tel que déposé.

Résolution numéro 22-2026

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de St-Sylvestre désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de St-Sylvestre prévoit la formation de 2 pompiers pour les formations spécialisées au cours de la prochaine année, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Steve Houley et appuyé par Eric Gobeil et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

Résolution numéro 23-2026

Confirmation de l'engagement des sommes dans le cadre du programme d'entente en patrimoine

ATTENDU QUE la MRC a effectué une demande de dépôt initial au programme d'entente en patrimoine auprès du ministère de la Culture et des Communications et que ce dernier a fait parvenir une proposition financière de 348 900\$ pour les volets 1 à 4 du programme pour l'ensemble de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC s'occupe de la gestion administrative du programme, mais que certains projets impliquent la participation financière directe des municipalités concernées;

ATTENDU QUE la municipalité a préalablement signifié son intention de participer financièrement au volet 4.2 Préservation et restauration de biens patrimoniaux de propriété municipale pour le projet de restauration du Pont couvert Saint-André;

ATTENDU QUE la proposition financière du MCC dans ce volet implique une contribution de la municipalité de 25 000\$ dans le cadre de ce programme afin d'obtenir une aide financière de 25 000\$ en 2026 pour un projet total de 50 000\$;

ATTENDU QUE la MRC doit déposer une demande d'aide financière finale au plus tard le 3 mars 2026 pour l'ensemble des volets du programme;

ATTENDU QUE les sommes disponibles ne permettent pas de financer tous les projets qui ont été préalablement déposés et qu'il convient donc que les municipalités bénéficiant des sommes prennent un engagement officiel afin de conserver l'aide financière consentie pour la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Line Nadeau et secondé par Gilbert Bilodeau

- ET RÉSOLU de confirmer l'engagement de la municipalité à contribuer à une hauteur de 25 000\$ pour l'ensemble des projets déposés dans le volet 4.2 (pour obtenir 25 000\$ en aide financière) du programme et de réaliser les projets selon l'échéancier présenté ci-bas;

Volet	Projet	Contribution municipale	Contribution MRC	Année de réalisation
4.2	Restauration du pont couvert de St-André	25 000\$	25 000\$	2026
Total		25 000\$	25 000\$	2026

- (Pour les municipalités ayant obtenu des sommes dans le cadre du volet 4.2) ET RÉSOLU de fournir un bordereau de prix dans les plus brefs délais confirmant :

- o La portée des interventions (la liste détaillée des travaux);
- o les techniques proposées pour intervenir sur les biens patrimoniaux;
- o les coûts par intervention inscrite dans le plan.

Résolution numéro 24-2026

Demande de don de 25 000\$ de la société sportive et sociale de St-Sylvestre

ATTENDU QUE la Société sportive et sociale de St-Sylvestre a adressé une demande d'argent pour subvenir aux coûts de fonctionnement du centre multi;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre désire travailler en partenariat avec la Société sportive et sociale de St-Sylvestre;

ATTENDU QUE la société sportive et sociale de St-Sylvestre est un organisme à but non lucratif ;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Steve Houley et résolu unanimement que le Municipalité de St-Sylvestre accorde un montant de 25 000\$ à la Société sportive et sociale de St-Sylvestre mais qu'à partir de maintenant, les versements de 20 000\$ se feront aux mêmes dates que les paiements de taxes municipales soit les 15 mars, 1 mai, 1 juin, 1 juillet, 1 septembre et 1 octobre de chaque année. Si le besoin est plus élevé, la société sportive et sociale de St-Sylvestre se verra dans l'obligation de faire une nouvelle demande.

Période de questions des citoyens

RAPPORT DES COMITÉS

Bibliothèque : Le souper annuel pour les bénévoles aura lieu le 19 février au Montagnards.

Comité famille et aînés (incluant MADA) : rencontre le 13 février

Tourisme Lotbinière, Culture et patrimoine : L'appel de projet est en cours pour l'édition 2026 du prix du Patrimoine

Loisirs : Randonnée en raquettes le 28 février prochain. Le départ et l'arrivée se fera du Club des Montagnards. Plus d'informations suivront sous peu.

Cœur villageois :

Ressources humaines :

Centre multifonctionnel : Des gros travaux sur les systèmes de chauffage et de plomberie sont à venir.

Matières résiduelles (RIGMR) :

Voirie et égout : Le projet de la rue Grenier avance bien. Les demandes d'autorisations sont en cours.

CCU:

Pompiers et sécurité civile :

Corporation DÉFI : La tente s'installe cette semaine.

Développement local :

MRC :

Comité de la montagne : Les pistes du luges sont magnifiques mais le froid fait diminuer un peu l'achalandage.

Club des Montagnards : Tout va bien, prochaine rencontre du conseil d'administration le 24 février.

Comité du 200^e : Prochaine réunion le 3 février. Tous les comités préparent leur programmation.

Coop de solidarité : Isabelle Jacques de la Coop de Solidarité du Sud de Lotbinière viendra au prochain conseil pour expliquer les enjeux depuis l'agrandissement.

Varia :

Correspondance : voir courriel

Résolution numéro 25-2026

Résolution sur les comptes à payer

Il est proposé par Eric Gobeil, appuyé par Steve Houley et résolu que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 10354 au numéro 10369 inclusivement tel que présenté, incluant les virements interac.

Levée de l'assemblée est faite à 21 h 32, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 2 mars 2026

Nancy Lehoux

Louise Breton

Je, Nancy Lehoux, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par
mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Nancy Lehoux

